

Je suis un professionnel de santé libéral (médecin, infirmier, sage-femme...) et je réalise une téléconsultation avec mon patient à son domicile ou en établissement médico-social



Lors de mon inscription sur www.pro.esante-paysdelaloire.fr, je sélectionne «téléconsultation à domicile» dans les centres d'intérêt. Après réception du mail de validation d'inscription, j'accède à l'outil grâce à ma carte CPS ou à l'aide de mes identifiants de connexion.

Astuce : J'enregistre le lien www.pro.esante-paysdelaloire.fr dans les favoris de mon navigateur et j'utilise Google CHROME



Je souhaite réaliser une téléconsultation avec un patient, je lui demande s'il possède un smartphone, une tablette ou un ordinateur (avec caméra et micro) et **vérifie qu'il a bien accès à internet** (câble, wifi ou 4G).

Deux possibilités s'offrent à moi

Réaliser une téléconsultation avec dossier

Cette solution simple et rapide offre des options intéressantes (transmission d'ordonnance, paiement de l'acte, compte-rendu en pdf...). Cette démarche est expliquée ci-dessous.

Réaliser une téléconsultation immédiate sans création de dossier

Je clique sur l'icône «téléphone» et saisis le numéro de smartphone. A noter, cette solution très pratique ne vous permettra pas de transmettre d'ordonnance ou de réaliser le paiement de l'acte via l'application.

Téléconsultation avec dossier patient



Je crée un RDV de téléconsultation en indiquant les **données d'identité du patient, son e-mail et/ou son numéro de smartphone**. Je conviens avec le patient ou le professionnel de la structure du créneau horaire pendant lequel il doit se rendre disponible.

Astuce : votre téléconsultation peut avoir lieu directement, il suffit de noter l'heure actuelle.



Je lui demande s'il souhaite recevoir son invitation :

- **par mail** : possible s'il est équipé d'un ordinateur avec Webcam et micro ou d'une tablette

- **par SMS** s'il est équipé d'un smartphone.

Je lui précise qu'il devra **cliquer sur le lien** (actif uniquement au créneau fixé) pour entrer en téléconsultation.



A l'heure de la consultation prévue je me connecte à Covalia Web et retrouve mon RDV dans « Mes Téléconsultations »



Durant la téléconsultation, je peux transmettre l'ordonnance ou toute autre pièce jointe (au format PDF ou image/photo) et insérer ma signature électronique. Le patient a également la possibilité de m'envoyer des documents.



Pour l'option paiement en ligne, je demande la procédure par mail à telemedecine@esante-paysdelaloire.fr. Une fois le paiement en ligne activé, je peux demander le paiement au patient pendant la téléconsultation.



Astuce : Je valide le formulaire et j'enregistre le PDF généré automatiquement et les autres pièces jointes sur le bureau de mon ordinateur pour l'intégrer à mon dossier patient si besoin.

Feuille de soins électronique

Dans mon logiciel métier, si je connais le patient, j'ai déjà ses données administratives et j'actualise si nécessaire ses droits avec le service ADRI. Si je ne connais pas déjà le patient, je demande son numéro de sécurité sociale ou NIR (avec la clé) et sa date de naissance afin d'interroger le service en ligne ADRI.

Je réalise et je transmets une feuille de soins électronique (FSE), en mode SESAM sans Vitale ou en mode dégradé.

Une question ?

